

Strasbourg, le 18 avril 2012
[PC-OC//Documents 2012/ PC-OC (2012) 05 E Annotated agenda]
<http://www.coe.int/tcj/>

PC-OC (2012) 05

**COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES
SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL
PC-OC**

62^e réunion
Strasbourg, 9-11 mai 2012
AGORA, salle G 03

Projet d'ordre du jour annoté

1.	Ouverture de la réunion
2.	Adoption de l'ordre du jour <u>Document PC-OC (2012) OJ 1</u>
3.	Points pour information Le Secrétariat fournira des informations au PC-OC sur les évolutions récentes et sur les questions présentant un intérêt pour ses travaux, en particulier sur ce qui suit.
a	Etat de la procédure d'adoption du projet de Quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition
b	Signatures et ratifications récentes
4.	Elaboration d'un projet de lignes directrices pratiques faisant suite aux réponses au questionnaire sur la compétence judiciaire et la transmission de procédures Lors de sa 61 ^e réunion plénière, le PC-OC a examiné les réponses au questionnaire ainsi que les suites à donner et décidé : - d'approuver la proposition formulée par le PC-OC-Mod d'élaborer des lignes directrices pratiques, contenues le cas échéant dans un instrument juridique, concernant la transmission des procédures en application, entre autres, de la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives, de l'article 21 de la Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale et de l'article 6, paragraphe 2, de la Convention européenne d'extradition. Les lignes directrices traiteront, entre autres, des questions suivantes :

- consultation bilatérale entre l'Etat requérant et l'Etat requis avant, durant et après (retour d'informations) la soumission des requêtes de coopération ;
 - la proportionnalité de l'affaire à l'égard de la procédure entamée et l'opportunité de soumettre la requête ;
 - les moyens d'accélérer et de faciliter les procédures afin d'éviter l'impunité, tout en réduisant les coûts et les efforts investis (par exemple en suggérant des échéances pour donner suite à une requête, en élaborant un formulaire type pour la soumission des requêtes comprenant une note d'accompagnement et/ou un résumé, en reconsidérant les besoins de traduction et la charge financière) ;
 - les moyens de traiter les différences dans la législation nationale concernant la compétence extraterritoriale, la recevabilité des preuves et les poursuites en vertu du principe de légalité ou d'opportunité ;
- de charger son groupe de travail, le PC-OC Mod, d'élaborer un projet de lignes directrices pour examen à sa prochaine réunion plénière.

Lors de sa 13^e réunion en mars, le PC-OC Mod a discuté du schéma de projet de lignes directrices préparé par le Secrétariat et décidé :

- de charger le Secrétariat de modifier le projet de schéma sur la base des discussions tenues et de présenter ce projet pour examen et autres conseils à la plénière du PC-OC ;
- de demander à M. Erik Verbert (Belgique) de mettre à jour le formulaire modèle de demande sur la transmission des procédures (préparé dans le cadre du Projet sur le développement d'outils concrets efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale) et de le présenter à la plénière du PC-OC pour examen.

Le PC-OC est invité :

- à examiner le projet proposé dans le document PC-OC Mod (2012) 01 Rev et à donner des orientations sur son développement ;
- à examiner le formulaire modèle de demande sur la transmission des procédures figurant dans le document PC-OC (2012) 6 et à convenir des suites à donner.

Document de travail : Synthèse des réponses au questionnaire sur la compétence judiciaire et la transmission des procédures (PC-OC (2011) 16 Rev)

5. Présentation et contenu du site web du PC-OC

Le Secrétariat informera le PC-OC des améliorations en cours concernant la présentation et le contenu du site.

a. Jurisprudence pertinente de la CEDH

Lors de sa 61^e réunion, le PC-OC a décidé :

- de charger son groupe de travail, le PC-OC Mod, de remanier le projet de liste en la rendant plus adaptée aux usagers, en introduisant des « phrases clé » et en l'axant sur les besoins spécifiques des praticiens ;
- de charger le Secrétariat d'étudier la faisabilité et le moyen le plus approprié de publier la jurisprudence sur le site web.

Lors de sa 13^e réunion, le PC-OC Mod a examiné le projet de liste révisé proposé par M. Miroslav Kubicek (République tchèque), qu'il a remercié pour son excellent travail, et décidé :

- de proposer à la plénière du PC-OC d'approuver l'approche adoptée dans cette liste ;
- de demander à M. Kubicek de coordonner la mise à jour et la finalisation de

	<p>la liste avec les contributions qui seront faites par M^{me} Barbara Goeth-Flemmich (Autriche), M. Erik Verbert (Belgique) et M. Stéphane Dupraz (France), pour examen par la plénière du PC-OC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de suggérer à la plénière du PC-OC de demander au Secrétariat de publier la section A de la liste sur le site du PC-OC, en attendant la finalisation des autres sections ; - de demander au Secrétariat de s'informer sur les possibilités budgétaires de faire traduire la liste en français. <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à examiner l'Index provisoire de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pertinente pour l'application des conventions européennes sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale (contenu dans le Document PC-OC (2012) 03 / la précédente section A de la liste figurant dans PC-OC (2011)21rev) et à approuver sa publication sur le site web public du PC-OC ; - à examiner la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme contenue dans le Document PC-OC (2011)21rev2 et à décider de l'approche et des suites à adopter, en tenant compte des informations fournies par le Secrétariat sur la faisabilité et l'opportunité d'une telle publication ; - à convenir des moyens d'assurer la mise à jour régulière de la jurisprudence sur le site.
b.	<p>Liste des liens utiles mise à jour</p> <p>Dans la perspective de la 61^e réunion plénière et à la suite de la proposition du PC-OC Mod, le Secrétariat avait invité les délégations à soumettre des propositions pour enrichir le site web du PC-OC par des liens vers des sites présentant un intérêt pour le travail du PC-OC. Le PC-OC a examiné la liste des liens proposés, convenu qu'il serait utile de créer des liens vers des sites d'organisations gouvernementales et de cours internationales ainsi que vers les sites gouvernementaux pertinents, et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de charger le Secrétariat de modifier la liste des sites proposés à la lumière des discussions tenues et d'examiner la faisabilité et le meilleur moyen de les publier sur le site ; - d'inviter les délégations à proposer des liens vers les sites gouvernementaux pertinents. <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <p>à examiner la liste modifiée par le Secrétariat (PC-OC (2011) 25 Rev2) et à décider de l'opportunité de publier les liens sur le site du PC-OC.</p>
c.	<p>Utilisation du forum</p> <p>Le Secrétariat informera le PC-OC de l'usage fait du forum sur l'espace collaboratif du site du PC-OC.</p> <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <p>à encourager les délégations à utiliser davantage le forum.</p>
6.	<p>Moyens qui pourraient permettre aux praticiens de soumettre des questions au PC-OC</p>
a.	<p>Finalisation de la fiche d'information sur le PC-OC</p> <p>Lors de sa 61^e réunion, le PC-OC a examiné la fiche d'information sur le PC-OC, telle qu'elle a été modifiée par le Secrétariat à la lumière des discussions tenues au PC-OC-Mod (Document PC-OC (2011) 08 rev), et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de charger son groupe de travail, le PC-OC Mod, de finaliser la fiche d'information à la lumière des propositions formulées et de faire des

	<p>propositions pour sa publication et sa diffusion.</p> <p>Le PC-OC Mod a convenu, après y avoir apporté de légères modifications, du texte proposé à ce sujet et a décidé de soumettre les propositions modifiées pour adoption par la plénière du PC-OC.</p> <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à convenir du texte de la fiche d'information contenu dans le document PC-OC (2011) 08 rev 3.</p>
b.	Propositions de publication et de diffusion
	<p>Lors de sa 13^e réunion, le PC-OC Mod a pris note des propositions du Secrétariat de publier la fiche d'information sur le site web du PC-OC, de l'imprimer comme petit dépliant en couleurs et de demander aux membres du PC-OC de le distribuer aux professionnels dans leur pays, et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de soumettre cette proposition pour examen à la plénière du PC-OC ; - de proposer que la plénière examine la possibilité que les délégations fassent traduire le dépliant dans leur langue nationale, en indiquant des points de contact nationaux pour les professionnels de leurs pays. <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à examiner les propositions de publication et de diffusion et à convenir de l'approche à adopter.</p>
7.	Problèmes pratiques et cas concrets concernant l'application des conventions
a.	Présentation par les rapporteurs du PC-OC des développements récents et des discussions sur le forum concernant l'extradition, l'entraide judiciaire et le transfèrement de personnes condamnées
	<p>Lors de sa 61^e réunion, le PC-OC a adopté des mesures pratiques pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale dans le domaine pénal (Document PC-OC (2011) 04Rev3), dans le cadre desquelles il a convenu « de désigner des rapporteurs et des membres assistants pour les principales conventions et autres questions particulièrement importantes en relation avec la coopération dans le domaine pénal, <i>qui seraient chargés d'animer des discussions sur le forum, d'informer la plénière de ces discussions et d'autres développements d'importance et de faire des propositions de suivi</i> ».</p> <p>Les rapporteurs désignés, M^{me} Barbara Goeth-Flemmich (Autriche), M. Erik Verbert (Belgique) et M. Eugenio Selvaggi (Italie), informeront la plénière en conséquence et feront des propositions de suivi sur, respectivement, le transfèrement des personnes condamnées, l'extradition et l'entraide judiciaire en matière pénale.</p> <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à prendre note des informations fournies et à examiner les suites éventuelles à donner.</p>
b.	Examen des réponses au questionnaire sur les aspects juridiques et techniques de l'utilisation de la vidéoconférence et proposition de suivi
	<p>Lors de sa 61^e réunion, le PC-OC a examiné la faisabilité et la nécessité de recueillir auprès des Parties au Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale des informations techniques concernant l'utilisation de la vidéoconférence pour des audiences, à la lumière des documents de travail (PC-OC (2011)12 et PC-OC (2011) 20 restreint) et des propositions concernant un bref questionnaire préparé par M^{me} Merja Norros (Finlande), et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de convenir de l'utilité d'envoyer un questionnaire pour collecter ces

	<p>informations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de charger le Secrétariat de finaliser le questionnaire sur les aspects techniques de la vidéoconférence comme convenu durant la session plénière, de préparer une brève introduction et de l'envoyer à toutes les délégations ; - de charger le PC-OC Mod d'examiner les réponses reçues et de faire une proposition sur les suites à donner. <p>Lors de sa 13^e réunion, le PC-OC Mod a pris note des réponses au questionnaire contenu dans le document PC-OC (2012) 01 bil Restricted, et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de demander au Secrétariat d'envoyer un rappel aux Etats qui n'ont pas encore répondu ; - de proposer à la plénière d'autoriser la publication des réponses sur le site web du PC-OC. <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à examiner les réponses figurant dans le Document PC-OC (2012) 01 rev et la proposition de les publier sur le site web – public ou restreint – du PC-OC.</p>
c.	<p>Discussion sur la relation entre l'extradition et l'expulsion</p> <p>A la lumière d'un document de discussion (Document PC-OC (2011) 09rev) établi par M. Eugenio Selvaggi (Italie), le PC-OC a tenu un échange de vues, pendant sa 61^e réunion, sur le lien entre l'extradition et l'expulsion (extradition déguisée) et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre la discussion sur ce point lors de sa prochaine réunion et de charger le PC-OC Mod de préparer cette discussion en proposant une liste de questions concrètes tenant compte du mandat du PC-OC. <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à discuter du lien entre l'extradition et l'expulsion sur la base des questions rédigées par le PC-OC Mod (Document PC-OC Mod (2012) 03) ; - à décider des suites à donner à cette discussion.
d.	<p>Examen d'un projet de note sur les échanges de vue sur la double incrimination « in abstracto » ou « in concreto »</p> <p>A la lumière d'un document de discussion (Document PC-OC (2011) 19) établi par M. Eugenio Selvaggi (Italie), le PC-OC a tenu un échange de vues, pendant sa 61^e réunion, sur la « double incrimination in abstracto ou in concreto » et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de charger le Secrétariat de consigner les échanges de vues dans un projet de note ; - de charger le PC-OC Mod d'examiner ce projet de note en vue de son adoption par le PC-OC et de sa publication sur le site web en tant que document d'information pour les praticiens. <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à examiner le projet de note sur la double incrimination <i>in abstracto</i> ou <i>in concreto</i> (PC-OC (2012)02), approuvé par le PC-OC Mod ; - à convenir de sa publication sur le site web du PC-OC.
e.	<p>Finalisation d'un projet de questionnaire sur les « jugements par défaut » en liaison avec l'Article 3 du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition</p> <p>A l'initiative de la délégation allemande, le PC-OC a tenu une discussion, pendant sa 61^e réunion, sur la question des « jugements par défaut » en liaison avec l'article 3 du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition et examiné</p>

	<p>le projet de questionnaire (Document PC-OC (2011) 22) préparé sur cette question à la suite de la réunion du PC-OC Mod. Le PC-OC a convenu qu'il était important de développer ce questionnaire et décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inviter les délégations à envoyer au Secrétariat des propositions écrites pour le développement de ce questionnaire ; - de charger le Secrétariat de modifier le projet de questionnaire à la lumière des propositions reçues ; - de charger le PC-OC Mod de finaliser le questionnaire en vue de son examen par le PC-OC lors de sa prochaine réunion plénière. <p>Le PC-OC Mod a discuté du projet de questionnaire à la lumière des propositions reçues, afin de le développer, et a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de finaliser le projet de questionnaire selon la procédure écrite ; - de le soumettre pour examen à la plénière, avec une proposition d'examiner séparément le projet de questionnaire proposé par la délégation allemande. <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à examiner le projet de questionnaire modifié par le PC-OC Mod ; - à examiner le projet de questionnaire proposé par la délégation allemande ; - à décider des suites à donner.
f.	<p>Discussion sur la mise en œuvre des mesures provisoires en vertu de l'article 39 du règlement de la Cour européenne des droits de l'homme dans des cas d'extradition</p> <p>M. Erik Verbert (Belgique) introduira une discussion sur la mise en œuvre des mesures provisoires dans des cas d'extradition.</p> <p>M. Stephen Phillips, greffier adjoint de section à la Cour européenne des droits de l'homme, et M^{me} Irène Kitsou-Milonas, chef de section, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, partageront leur expérience sur cette question avec le PC-OC.</p> <p><u>Le PC-OC est invité :</u></p> <p>à tenir un échange de vues sur la mise en œuvre des mesures provisoires (article 39) du règlement de la Cour européenne des droits de l'homme dans des cas d'extradition.</p> <p>Document de travail : Déclaration du Président de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les demandes de mesures provisoires</p>
g.	<p>Discussion sur les relations avec les Etats non membres du Conseil de l'Europe qui sont Parties aux conventions européennes sur la coopération en matière pénale</p> <p>Un nombre croissant d'Etats qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe sont Parties aux principales conventions européennes sur la coopération en matière pénale et leurs protocoles additionnels. Il s'agit de la Convention européenne d'extradition (Israël, Corée, Afrique du Sud), de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (Chili, Israël, Corée) et en particulier la Convention européenne sur le transfèrement des personnes condamnées (Australie, Bahamas, Bolivie, Canada, Chili, Costa Rica, Equateur, Honduras, Israël, Japon, Corée, Maurice, Mexique, Panama, Philippines, Tonga, Trinité et Tobago, Etats-Unis d'Amérique, Vénézuéla).</p> <p>Le Secrétariat propose que le PC-OC envisage de développer ses relations avec les Etats non membres du Conseil de l'Europe qui sont Parties aux conventions européennes sur la coopération en matière pénale, par exemple, en les invitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à indiquer les noms de personnes à inclure dans la liste de responsables chargés de la mise en œuvre des conventions sur la coopération en matière pénale et dans le réseau des points de contact uniques ;

	<ul style="list-style-type: none"> - à participer au forum de l'espace collaboratif du PC-OC ; - à participer en qualité d'observateurs aux réunions plénières du PC-OC, sur une base ad hoc, en commençant par inviter l'Afrique du Sud à assister à la 63^e réunion plénière. <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à examiner les propositions et à décider des suites à donner.</p>
h.	<p>Proposition de la République tchèque de discuter de la question des traités bilatéraux avec le bailliage de Guernesey, l'île de Man et le bailliage de Jersey sur l'échange d'informations concernant les affaires fiscales entre les Parties à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale</p> <p>M. Jakub Pastuszek (République tchèque) introduira la discussion sur cette question.</p> <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à tenir un échange de vues sur la base du document de discussion PC-OC(2012)04.</p>
8.	Elections
a.	<p>Composition du PC-OC Mod</p> <p>A sa 61^e réunion, le PC-OC a décidé que la composition du PC-OC Mod serait réexaminée lors de la prochaine réunion plénière. Il convient toutefois de tenir compte du fait que le PC-OC devra élire un(e) président(e) et vice-président(e) pendant sa 63^e réunion et que ces personnes font partie du PC-OC Mod.</p> <p><u>Le PC-OC est invité :</u> à envisager de reporter sa décision sur la composition du PC-OC Mod jusqu'à sa 63^e réunion plénière.</p>
b.	<p>Rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Sur la base de son mandat,</p> <p><u>le PC-OC est invité :</u> à élire un(e) rapporteur(e) sur l'égalité entre les femmes et les hommes parmi ses membres.</p>
9.	Questions diverses

*

*

*

*

*

Documents de travail

Liste des décisions de la 61 ^e réunion du PC-OC	PC-OC (2011) 27
Liste des décisions de la 13 ^e réunion élargie du PC-OC Mod	PC-OC Mod (2012)02
Liste des décisions de la 61 ^e réunion du CDPC	CDPC (2011) 31
Mandat du PC-OC	
Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail	
Synthèse des réponses au questionnaire sur la compétence judiciaire et la transmission des procédures	PC-OC(2011) 16Rev
Mesures pratiques pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale dans le domaine pénal	PC-OC (2011) 04 Rev 3